

**HAUTE-GARONNE**

**NUMERIQUE**

POUR VOTRE VIE QUOTIDIENNE, POUR VOTRE ACTIVITE PROFESSIONNELLE

**AVEC LA RADIO 4 G FIXE UN MEILLEUR DEBIT, DE NOUVEAUX USAGES POUR AMELIORER VOTRE CONNEXION INTERNET**

Avant la fin de l’année 2022, votre logement ou votre local professionnel sera directement raccordé au très haut-débit par la fibre optique (100 Mb/s). Dans l’attente, une solution hertzienne dite Radio 4G fixe, vous permet de porter, si vous êtes éligible, votre débit à 30 Mb/s.

Les abonnés doivent remplacer leur équipement actuel, qui sera intégralement pris en charge par Haute-Garonne Numérique.

* **QUELLES SONT LES DEMARCHES NECESSAIRES ?**
1. Contactez l’un des fournisseurs d’accès suivants pour vérifier votre éligibilité :
* **Alsatis** 09 70 247 247 (appel non surtaxé) ou sur [www.alsatis.com](http://www.alsatis.com)
* **Nordnet** 3420 (appel non surtaxé) ou sur [www.nordnet.com](http://www.nordnet.com)
* **Ozone** 09 73 01 1000 (appel non surtaxé) ou sur [www.ozone.net](http://www.ozone.net)
1. Souscrivez un contrat

3. Un technicien, agréé par Haute-Garonne Numérique se rends à votre domicile pour réaliser l’installation (pose d’une antenne sur votre toit, raccordement…)

4. Votre ligne est activée

* **QUEL EST LE COÛT ?**

L’abonnement auprès du fournisseur d’accès est à votre charge. Les forfaits proposés sont d’environ 30 à 35 euros selon les opérateurs pour un accès internet illimité.

Vous pouvez inclure votre forfait de base des options comme la téléphonie, la vidéo à la demande…

Les frais d’installation et de maintenance de l’antenne sont entièrement à la charge de Haute-Garonne Numérique. Vous n’avez donc rien à payer lors de l’installation.